

INSTITUTIONAL SHAREHOLDER SERVICES CANADA RECOMMANDE QUE LES ACTIONNAIRES VOTENT POUR LE REGROUPEMENT ENTRE BOURSE DE MONTRÉAL ET GROUPE TSX

Montréal (Québec) le 28 janvier 2008 – Bourse de Montréal Inc. (MX) (TSX: MXX) a annoncé aujourd'hui qu'*Institutional Shareholder Services Canada Corp.* (ISS) a formellement recommandé à ses clients détenant des actions de MX de voter POUR le regroupement de MX et de Groupe TSX Inc., afin de créer le nouveau Groupe TMX Inc., un groupe boursier intégré de premier plan. Cette recommandation est le résultat d'analyses indépendantes et complètes du regroupement proposé et de son incidence sur les actionnaires.

Filiale du RiskMetrics Group, ISS est le premier fournisseur mondial de solutions sur la gouvernance des sociétés et le vote par procuration. Elle offre des services de recherche de procurations et de votes ainsi que des services conseils en matière de gouvernance de sociétés aux institutions financières et aux sociétés à travers le monde. Sur la base de sa revue des termes du regroupement proposé, ISS est d'avis que la convention de fusion mérite l'appui des actionnaires.

« Nous sommes très satisfaits de la recommandation de l'ISS », a déclaré Luc Bertrand, président et chef de la direction de la Bourse de Montréal. « Nous trouvons stimulantes les perspectives d'un regroupement avec le Groupe TSX et mettrons à profit notre vision commune pour l'avenir des marchés financiers du Canada, et le rôle de MX comme bourse canadienne des produits dérivés. Nous souhaitons réitérer notre conviction que le regroupement proposé est dans le meilleur intérêt de MX et de ses actionnaires. »

Le regroupement proposé est sujet à l'approbation des actionnaires de MX et des autorités réglementaires. Tel qu'annoncé dans la circulaire de sollicitation de procurations, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MX aura lieu le 13 février 2008, à 10 h (heure de Montréal), dans la salle Ovale de l'hôtel Ritz-Carlton Montréal, au 1228, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, afin de voter sur la résolution relative à la fusion. La résolution doit être approuvée par 66 2/3 % des voix exprimées par les actionnaires de MX présents en personne ou représentés par fondé de pouvoir à l'assemblée.

Les actionnaires de MX sont invités à voter pour la résolution relative à la fusion en complétant, signant, apposant la date et en réexpédiant leur formulaire de procuration au plus tard le 11 février 2008 à 17 h (heure de Montréal). Les actionnaires qui ont besoin d'aide sur le vote par procuration peuvent communiquer avec l'agent de sollicitation des procurations, Kingsdale Shareholder Services Inc., au 1 800 775-1986 (sans frais).

À propos de Bourse de Montréal Inc.

La Bourse de Montréal est la bourse canadienne de produits dérivés. On y négocie des dérivés sur taux d'intérêt, des dérivés sur indices et des dérivés sur actions. Par l'entremise de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés qui possède une cote de crédit AA, la Bourse de Montréal offre des services de compensation, de règlement des transactions et de gestion des risques. Ces services intégrés de négociation et de compensation sont assurés par une suite de solutions en technologie mise au point par la Bourse de Montréal, et appelée SOLA[®]. Les autres intérêts de la Bourse de Montréal comprennent la Boston Options Exchange (BOX), une bourse américaine d'options sur actions dont la Bourse gère les opérations techniques, le Marché canadien de ressources (CAREX), une nouvelle entreprise créée avec NYMEX dédiée au marché énergétique canadien et le Marché climatique de Montréal (MCeX) créé avec la Chicago Climate Exchange[®] vise à établir le premier marché public canadien de produits environnementaux. Pour de plus amples renseignements sur la Bourse de Montréal, allez à www.m-x.ca.

Avertissement concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse peut comporter des énoncés prospectifs, notamment des énoncés portant sur la réalisation du projet de regroupement de MX et de Groupe TSX Inc. et d'autres énoncés ne constituant pas des faits historiques. Ces énoncés sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « pouvoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer que », « anticiper », « prévoir », « désirer », « croire » ou « proposer », ou la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à d'importants risques, incertitudes et hypothèses. Les résultats ou les événements prédits dans ces énoncés prospectifs pourraient différer sensiblement des résultats ou événements réels. Par conséquent, vous êtes priés de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés prospectifs.

La réalisation du projet d'opération est assujettie à plusieurs conditions, notamment l'approbation requise des actionnaires de MX et l'approbation des autorités réglementaires. Ces approbations peuvent ne pas être obtenues, les autres conditions de l'opération peuvent ne pas être remplies conformément à leurs modalités ou encore les parties à la convention de regroupement peuvent exercer leurs droits de résiliation, auquel cas le projet d'opération peut être modifié ou encore il peut y être mis fin.

Les énoncés prospectifs que contient le présent communiqué de presse sont formulés à la date des présentes. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs en raison de nouveaux renseignements, d'événements à venir ou d'autres motifs sauf lorsque requis de le faire en vertu de la législation en matière de valeurs mobilières. De surcroît, nous ne sommes nullement tenus de formuler des observations à l'égard d'attentes ou de déclarations de tiers concernant le projet d'opération. Pour obtenir de plus amples renseignements sur d'autres hypothèses et risques ou sur certains de ceux mentionnés aux présentes, veuillez consulter la partie « Facteurs de risque » dans la Circulaire de sollicitation de procurations de MX, datée du 10 janvier 2008, ainsi que les autres documents pertinents disponibles sur www.sedar.com et www.sec.gov ainsi que sur le www.m-x.ca.

La permission de citer la recommandation de l'ISS Canada n'a été ni sollicitée, ni obtenue.